

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4856

présenté par

Mme Le Feu, Mme Rossi, Mme Toutut-Picard, M. Perrot, M. Touraine, M. Dombreval,
Mme Provendier, M. Pellois, Mme Magne et Mme Sarles

ARTICLE 47

Après la seconde occurrence du mot :

« sols »,

insérer les mots :

« sur le territoire national ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise que l'objectif d'absence d'artificialisation des sols s'applique au niveau national, afin de rendre possible la différenciation territoriale dans son atteinte.